

Emplois lors des élections

Vous souhaitez participer au bon déroulement des prochaines élections municipales? La municipalité est à la recherche de personnel pour occuper différents postes, dans l'éventualité d'une élection.

Les conditions pour y participer :

- Être âgé(e) de 16 ans ou plus
- Être disponible le 26 octobre et/ou le 2 novembre prochain ainsi que pour la formation
- Avoir le droit de travailler au Québec

Aucun CV requis.

Postulez dès maintenant en envoyant votre nom , adresse, courriel et numéro de téléphone au info@clarenceville.qc.ca

Jobs during elections

Would you like to help ensure that the upcoming municipal elections run smoothly? The municipality is seeking personnel to fill various positions in the event of an election.

Requirements for participation:

- Be 16 years of age or older
- Be available on October 26 and/or November 2, as well as for training
- Be eligible to work in Quebec

No resume required.

Apply now by sending your name, address, email address, and phone number to info@clarenceville.qc.ca



12 septembre / September 12

Date limite de postulation pour le personnel électoral

Application deadline for election staff

19 septembre au 3 octobre / September 19 to October 3

Dépôt des déclarations de candidature aux postes de maire et conseillers

Submission of nominations for mayor and councilor positions

3 octobre à 16 h 30 / October 3 at 4:30 p.m.

Date limite pour le dépôt des déclarations de candidature

Deadline for submitting applications

Dans l'éventualité d'une élection / In the event of an election

Semaine du 6 octobre / Week of October 6

Envoi postal d'un avis indiquant le nom des électeurs inscrits sur la liste électorale, informations pour la révision de la liste électorale, adresse du bureau de vote et noms des candidats.

Mailing of a notice indicating the names of voters registered on the electoral roll, information for revising the electoral roll, the address of the polling station, and the names of the candidates.

26 octobre / October 26

Vote par anticipation de 12 h à 20 h

Early voting from 12:00 PM to 8:00 PM

2 novembre / November 2

Jour du scrutin de 10 h à 20 h

Election day from 10 a.m. to 8 p.m.



**Dépôt de candidature
aux élections municipales
et recherche de personnel électoral**

**Application for municipal elections
and search for election staff**



Votre gouvernement

Québec

Les prochaines élections générales municipales auront lieu le 2 novembre 2025 à travers le Québec. Tous les citoyens de Clarenceville âgés de 18 ans et plus sont invités à exercer leur droit de vote.

Déroulement des élections municipales

Du 19 septembre au 3 octobre, toute personne éligible peut déposer sa candidature aux postes de maire ou de conseiller.

Si une seule personne produit une déclaration de candidature pour un siège, elle sera alors élue sans opposition.
Si deux personnes ou plus se présentent pour le même siège, il y aura élection.



Advenant la tenue d'une élection, au cours de la semaine du 6 octobre, un avis sera envoyé par la poste à chaque adresse. Celui-ci indiquera le nom des électeurs inscrits sur la liste électorale, les informations pour la révision de la liste électorale, l'adresse du bureau de vote et les noms des candidats en élection.

The next municipal general election will be held on November 2, 2025, throughout Quebec. All Clarenceville residents aged 18 and over are invited to exercise their right to vote.

Municipal election process

From September 19 to October 3, anyone who is eligible can submit their application for the positions of mayor or councilor.

*If only one person submits a nomination for a position, they will be elected unopposed.
If two or more people run for the same position, there will be an election.*



In the event of an election being held during the week of October 6, a notice will be mailed to each address. This notice will include the names of voters registered on the electoral roll, information on revising the electoral roll, the address of the polling station, and the names of the candidates running for election.

Qui peut poser sa candidature?

Pour être éligible au poste de maire ou conseiller, une personne :

- doit avoir le droit d'être inscrite sur la liste électorale de la municipalité, en satisfaisant divers critères en date du scrutin, tels que :
 - avoir 18 ans ou plus;
 - être de citoyenneté canadienne;
 - ne pas être frappée d'une incapacité de voter.
- doit résider sur le territoire de la municipalité au moment du dépôt de sa candidature;
- ne doit pas être dans une situation d'inéligibilité.

Il est de la responsabilité de la personne de vérifier si elle répond aux conditions d'éligibilité à un poste de membre du conseil municipal.

Dépôt de candidature

Pour vous porter candidate ou candidat, vous devez vous procurer une déclaration de candidature auprès de la présidente d'élection, aux bureaux de l'Hôtel de ville.

La déclaration doit être dûment remplie et produite au bureau de la présidente d'élection entre le 19 septembre et le 3 octobre 2025, à 16 h 30.

Une personne ne peut se porter candidate qu'à un seul poste de membre du conseil à la fois .

Toute déclaration de candidature doit contenir:

- le nom, le prénom, l'adresse et la date de naissance de la candidate ou du candidat;
- le poste qu'elle ou il souhaite briguer;
- une attestation sous serment de l'éligibilité de la candidate ou du candidat;
- une pièce d'identité sur laquelle apparaissent le nom et la date de naissance de la candidate ou du candidat;
- des signatures d'appui requises et des adresses des signataires (5 signatures). Ces signataires doivent être des électrices ou électeurs de la municipalité.

Pour plus d'informations:
<https://www.electionsquebec.qc.ca/simplifier/devenir-candidate-ou-candidat/>

Who can run as a candidate?

To be eligible for the position of mayor or councilor, a person:

- must be entitled to be registered on the municipality's electoral list, meeting various criteria on the date of the election, such as:
 - being 18 years of age or older;
 - being a Canadian citizen;
 - not being disqualified from voting.

must reside within the municipality at the time of filing their candidacy;

must not be in a situation of ineligibility.

It is the individual's responsibility to verify that they meet the eligibility requirements for a position as a member of the municipal council.

Filing your nomination papers

To run for office, you must obtain a nomination form from the returning officer at Town Hall.

The form must be duly completed and submitted to the returning officer's office between September 19 and October 3, 2025, at 4:30 p.m.

A person may only run for one council position at a time.

All candidate declarations must include:

- the candidate's last name, first name, address, and date of birth;
- the position for which they wish to run;
- a sworn statement of the candidate's eligibility;
- a piece of identification showing the candidate's last name and date of birth;
- the required supporting signatures and addresses of the signatories (5 signatures). These signatories must be voters in the municipality.

For more information:
<https://www.electionsquebec.qc.ca/simplifier/devenir-candidate-ou-candidat/>

